

SYNDICAT MIXTE INTERDEPARTEMENTAL DE LA VALLEE DE LA LEZE
PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 30 JANVIER 2020

L'an deux mille vingt, le trente janvier, les membres du Comité syndical du Syndicat Mixte Interdépartemental de la Vallée de la Lèze, convoqués pour la seconde fois par courrier en date du vingt-trois janvier deux mille vingt, se sont réunis en mairie de Saint Sulpice sur Lèze, sous la présidence de Jean-Jacques MARTINEZ.

Présents :

Titulaires : Nicolas CALMES, Denis BOYER, Serge DESCADÉILLAS, Jean-Jacques MARTINEZ, François VANDERSTRAETEN, Jean LABORDE, Lyliane DESCUNS, Jean-Louis CAUHAPE, Francis BOY

Suppléants : Amédée LABORDE

Excusés : Pascale MESBAH-LOURDE, Colette SUZANNE, Jean-Claude ROUANE, Joël CAZAJUS, Régis GRANGE, Jean-Louis GAY, Pierre VIEL, Michel RUEDA, Jean-Pierre DUPRAT, Jean-Marc BERGIA, Christian ROUZAUD, Jean-Paul DEJEAN, Laurent PANIFOUS, Jean-Pierre BERGE, Yvon LASSALLE, Claude DOUSSIET, Jean-Claude COURNEIL, Paul FRANQUINE, Agnès TEYSSEYRE.

Monsieur le Président, ouvre la séance à dix-huit heures dix et remercie les délégués présents malgré le nombre de réunions en cette période. Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du vingt-trois janvier deux mille vingt, le Comité syndical se réunit valablement sans respect du quorum.

Denis BOYER est élu secrétaire de séance.

20/01 Approbation des compte-rendu du 14 novembre 2019 et 23 janvier 2020

Monsieur le Président propose au Comité syndical d'approuver les procès-verbaux des séances du 14 novembre 2019 et du 23 janvier 2020.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE les procès-verbaux des séances du 14 novembre 2019 et du 23 janvier 2020.

Décisions prises par délégation du Comité syndical

Monsieur le Président informe des décisions prises en vertu de la délégation du Comité syndical :

- Enlèvement ponctuel d'un embâcle à Lézat sur Lèze, suite au coup d'eau de décembre 2019 confié à SATF pour un montant de 400 €HT.

20/02 Rapport d'activités 2019

Monsieur le Président invite le Comité syndical à prendre connaissance du rapport d'activité 2019. L'année a été marquée par les événements suivants :

- l'adoption des nouveaux statuts du SMIVAL dont les collectivités membres sont désormais les cinq Communautés d'agglomération et Communautés de communes de la vallée,
- la labellisation du Programme d'actions de prévention des inondations, PAPI d'intention de la Lèze et la signature de la convention cadre qui constitue un

engagement fort pour cette démarche, de la part de l'État, de la Région Occitanie, des Départements de l'Ariège et de la Haute Garonne,

- le renouvellement de la déclaration d'intérêt général pour les travaux d'entretien régulier des cours d'eau, qui habilite le SMIVAL à réaliser la deuxième phase du programme pluriannuel de gestion 2019-2023, dont la révision va être engagée en 2020,
- La finalisation des travaux du lac de Saint Ybars, dont le remplissage vient de s'achever en décembre 2019.

Vu l'article L5211-39 du code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents,

PREND ACTE du rapport d'activités 2019.

Débat d'orientation budgétaire 2020

Conformément aux articles L.2312-1 et L5211-36 du Code général des collectivités territoriales, modifiés, Monsieur le Président invite le Comité syndical à prendre connaissance du rapport d'orientation budgétaire et à débattre de ce rapport. Il souligne l'augmentation du taux d'aide du fonds Barnier de 40% à 80%, ce que le SMIVAL avait sollicité auprès des Parlementaires.

Les contributions apportées par les EPCI FP proviennent soit de la taxe GEMAPI, soit des contributions générales, selon le choix de l'EPCI. La population évolue de façon globale, avec un taux plus fort sur le secteur aval.

Le SMIVAL est engagé sur deux programmes pluriannuels : le Programme d'actions de prévention des inondations, PAPI d'intention 2019-2022, et le Programme pluriannuel de gestion 2013-2022.

Le SMIVAL présente un faible taux d'endettement, avec seulement 11 k€ de remboursement annuel en capital, déduction faite de l'emprunt moyen terme pour le lac de Saint Ybars.

L'investissement a été soutenu en 2015-2016 et 2018. L'année 2017 a été consacrée à l'évaluation du PAPI.

Monsieur le Président informe d'une évolution de carrière d'un des agents qu'il faudra prochainement remplacer.

Le fonds de roulement permet de couvrir 99 jours de dépenses journalières moyennes, ce qui traduit une situation saine des finances du syndicat.

20/03 Compte administratif 2019

Monsieur le Président invite le Comité syndical à procéder à l'examen du compte administratif 2019.

A l'invitation de Monsieur le Président, Nicolas CALMES présente les points essentiels du compte administratif 2019. L'année 2019 est une année de transition consacrée à la préparation du PAPI d'intention. Le synoptique récapitule une situation saine des finances du SMIVAL, telles qu'elles figurent au compte administratif 2019.

La section de fonctionnement aboutit à un résultat de clôture de 282 k€. La section d'investissement aboutit à un résultat de clôture de 143 k€. Avec les restes à réaliser dont le bilan est également positif, la section d'investissement ne présente pas de besoin de financement.

Les recettes réelles de fonctionnement (282 k€) et d'investissement (360 k€) (cf. état II B2) couvrent les dépenses réelles de fonctionnement (193 k€) et d'investissement (206 k€) (cf. état II B1). Ces recettes proviennent des contributions des collectivités membres (201 k€) et de la perception des subventions sur les opérations engagées par le syndicat :

- 105 k€ de l'Agence de l'eau,
- 80 k€ de l'État,
- 27 k€ de la Région,
- 19 k€ des Départements.

En fonctionnement (cf. état III A1), les charges à caractère général ont diminué de 10%. Cela masque des variations selon les comptes :

- les augmentations sur la maintenance et l'accueil d'un stagiaire universitaire pendant quatre mois sont largement compensées par les diminutions sur :
 - o les fournitures de petit équipement,
 - o l'entretien du matériel roulant, qui avait connu de grosses réparations en 2018,
 - o et les frais télécoms exceptionnellement élevés en 2018.

Les charges de personnel augmentent de 9% du fait

- du remplacement d'un congé maternité,
- de l'évolution du régime indemnitaire,
- et de l'augmentation de la quotité de travail,
- des évolutions statutaires des agents.

La surconsommation de 10 k€ au compte 64111 s'équilibre avec la sous-consommation équivalente au compte 64131, ce qui s'explique par la stagiatisation d'un agent initialement budgétisé comme contractuel. Ainsi les dépenses de gestion courante augmentent de 5% par rapport à 2018.

L'encours de la dette s'élève à 254 k€ et l'annuité à 16 k€ dont 3k€ d'intérêts (cf. état IV A2.2). Les dépenses à couvrir par les ressources propres (cf. état IV A6.1) s'élèvent à 123 k€, quand les ressources propres s'élèvent à 236 k€ (cf. état IV A6.2).

En investissement (cf. état III B1), le compte 20 anticipait le lancement des études du PAPI d'intention à hauteur de 456 k€, ce qui s'avère très, très optimiste *a posteriori*. Si les publications des appels d'offre ont commencé à être réalisées au compte 2033, les dépenses au compte 2031 ne démarreront qu'en 2020 et il faudra donc les prévoir à nouveau en 2020.

Les travaux de plantation et d'entretien régulier des cours d'eau sont imputés aux chapitres 21 et 23, à hauteur de 104 k€ avec les achats de matériel informatique et d'outillage technique.

Au niveau des opérations pour compte de tiers, le solde des travaux d'aménagement du lac de Saint Ybars (cf. état IV A9) a été mandaté à hauteur de 89 k€ et il ne reste ainsi plus que la maîtrise d'œuvre à solder au parfait achèvement au printemps 2020. Les recettes sur les dépenses 2019 ont été perçues à hauteur de 201 k€. Les dernières écritures ont été passées pour le Sarrasclé et le Pradallot et les actifs vont pouvoir être transférés aux communes mandantes en 2020.

Afin de faciliter la gestion de la trésorerie du SMIVAL, Nicolas CALMES propose d'avancer la date des appels à contributions : février et mai.

Monsieur le Président quitte la salle.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni sous la présidence de Nicolas CALMES, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le compte administratif 2019 du SMIVAL dont il arrête les dépenses et les recettes ci-après :

Section de fonctionnement

Recettes	281 651,40
Dépenses	220 029,91
Résultat de l'exercice	+ 61 621,49
Résultat à la clôture de l'exercice précédent	+ 220 813,12
Part affectée à l'investissement exercice 2018	-
Résultat de clôture de fonctionnement	+ 282 434,61

Section d'investissement

Recettes	638 251,63
Dépenses	457 675,44
Résultat de l'exercice	180 576,19
Report exercice antérieur	- 37 146,62
Résultat de clôture	+ 143 429,57
Reste à réaliser	
Recettes	150 218,38
Dépenses	73 455,98
Total	76 762,40

20/04 Affectation du résultat 2019

Monsieur le Président entre dans la salle.

Monsieur le Président propose au Comité syndical de procéder à l'affectation du résultat.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE de reprendre 282 434,61 € au budget primitif 2020 en report au compte R002.

20/05 Compte de gestion 2019

Monsieur le Président invite le Comité syndical à procéder à l'examen du Compte de gestion 2019.

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2019, le détail des dépenses effectuées et les recettes réalisées, les bordereaux de titres, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents,

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Monsieur le Président remercie l'ensemble des délégués pour le déroulement du mandat et les invite à participer le 6 février au dernier Comité syndical.

François VANDERSTRAETEN invite le SMIVAL à passer aux convocations électroniques pour limiter les frais d'affranchissement.

Constatant que l'ordre du jour est épuisé, Monsieur le Président lève la séance à dix-neuf heures.

Récapitulatif des délibérations prises à l'occasion de cette séance :

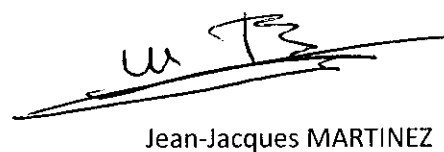
- | | |
|-------|--|
| 20/01 | Approbation des compte-rendu du 14 novembre 2019 et du 23 janvier 2020 |
| 20/02 | Rapport d'activités 2019 |
| 20/03 | Compte administratif 2019 |
| 20/04 | Affectation du résultat |
| 20/05 | Compte de gestion 2019 |

Le Secrétaire de séance,



Denis BOYER

Le Président,



Jean-Jacques MARTINEZ